ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

adoption

Question écrite n° 123336

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les difficultés de mise en route de l'Agence française de l'adoption (AFA). En effet, alors que l'AFA a été créée il y a un an et que le Parlement a adopté en 2005 la loi réformant l'adoption afin d'harmoniser et de faciliter les démarches, entre autres, au niveau international, la situation des dossiers d'adoption à l'international est inquiétante. Le nombre d'adoptions est en baisse et devrait même passer sous la barre des 3 000 alors que le nombre de familles en attente est, lui, en augmentation. À ce jour, l'AFA n'a mené à terme que sept dossiers alors qu'à sa création on annonçait dix mille par an. Le délai de traitement d'un dossier avant son envoi dans le pays concerné est au minimum de trois mois et tend plutôt vers six. Pour les vingt-cinq mille familles en attente parfois depuis plus de cinq ans, pour lesquelles l'AFA est, de plus, devenue un point de passage incontournable pour l'adoption dans un grand nombre de pays, cette situation est source d'inquiétude et de profonde détresse. L'AFA est en attente d'accréditation dans plusieurs pays (tels que le Cambodge) et devrait se voir aussi confier les adoptions dans les pays non signataires de la Convention de La Haye. C'est pourquoi, sans préjuger des causes de cette situation, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour y remédier, faciliter le désengorgement des dossiers en attente, accélérer les démarches d'accréditation, développer l'accompagnement des adoptants et dans quel délai.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Abelin
Circonscription : Vienne (4e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 123336
Rubrique : Famille
Ministère interrogé : affaires étrangères (et européennes)
Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 juin 2007, page 4715